

Mme RIBERI Dominique
Maire de Rochefort du Gard
HOTEL DE VILLE
Place du Lavoir
30650 ROCHEFORT DU GARD

Direction Affaires Juridiques et Urbanisme

Service Aménagement Planification

Affaire suivie par : Magali CHABRIER

Tél : 04 90 84 47 16

Fax 04.90.84.47.01

magali.chabrier@grandavignon.fr

Réf : 2018/D/5216

Avignon le **16 OCT. 2018**

OBJET : déclaration de projet "le Galoubet"
Réunion du 16-10-18

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à l'examen conjoint en vue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune.

Ne pouvant participer à cette réunion, je vous adresse ce courrier afin de vous faire part de l'avis du Grand Avignon sur le projet.

La Commune a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 23 Mars 2017.

Ce document prévoyait sur le secteur dit du Galoubet inscrit 2auB1 une OAP en vue de la réalisation d'un programme d'équipements publics (crèche et foyer logement). En outre, la crèche était expressément mentionnée dans le PADD.

Depuis la commune a cheminé et la crèche n'est plus envisagée sur ce secteur mais sur le secteur du Plan-Planas.

La déclaration de projet porte sur le sous-secteur 2AUb1 du PLU en vigueur, afin de réaliser un programme de logements (une maison en partage, des logements collectifs et individuels) et une salle communale, le tout dans un projet de quartier structuré autour d'un espace public.

L'intérêt général de cette opération est avéré à plusieurs titres.

Tout d'abord, la diversité de l'offre de logements proposée répond aux besoins de la population rochefortaise.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans les objectifs du PLH puisqu'il est envisagé 70 à 80% de l'opération en logement social soit 31 à 44 logements sociaux.

Enfin, le projet situé sur un espace en proximité du centre-ville en dent creuse participe à la densification tout en préservant les espaces agricoles et naturels. La qualité du projet urbain doit être soulignée en ce qu'il autorise des bâtiments en R+2, soigne les espaces extérieurs pour une meilleure intégration paysagère et une appropriation du lieu par les habitants et prend en compte la dimension développement durable, et prévoit de futures liaisons douces avec le centre ancien.

Compte tenu du dossier présenté par la Commune, j'émet donc un avis favorable sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Maire de Villeneuve les Avignon



Jean-Marc ROUBAUD